

Pain Bio au levain

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aleas auxquels celles-ci sont soumises. (et donc, l'éventuel report de certaines distributions.)

CONTRACTANTS

PRODUCTEURS :

Marylène Tardif-Bonneau
Loulou Bonneau

Fabrication de pain
Céréalière / Farine

126, rue de la Grefferie - 45200 AMILLY
 Tél/Fax : 02.38.93.84.74 - Port.:06.81.91.05.16
 Mail : mary.loulou2@wanadoo.fr

Merci de remplir correctement TOUTES vos coordonnées

CONSUM'ACTEUR / N° D'ADHERENT

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Mail :

Coordinateur : RAIMBAULT Philippe // 06-33-80-06-83 // map.raimbault45@orange.fr

			OCTOBRE			NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER	
Ne rien mettre dans les cases grises					VACANCES SCOLAIRES			FÊTE DE L'HIVER			
PRODUITS	Prix au kg	Prix	1	15	29	12	26	10	17	7	21
Boule 800g	4,63 €	3,70 €									
Campagne 800g	4,63 €	3,70 €									
Graines 800g	6,12 €	4,90 €									
Epeautre 800g	6,25 €	5,00 €									
Engrain 600g	8,67 €	5,20 €									
Intégral (T150) 800g	5,00 €	4,00 €									
Ecorce d'orange et RS 600g	7,00 €	4,20 €									
Brioche 400g	12,75 €	5,10 €									
Pain de Mie 500 g	10,00 €	5,00 €									

			OCTOBRE			NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER	
			1	15	29	12	26	10	17	7	21
FARINES											
FOURNIL	5 kgs	Blé bise	8,70 €								
		Complète	8,40 €								
		Blé intégral	8,10 €								
		Epeautre	17,00 €								
	2 kgs	Blé bise	4,30 €								
		Complète	3,90 €								
		Blé intégral	3,70 €								
		Epeautre	7,10 €								
BIOCER	5 kgs	Blé T65	9,00 €								
		Seigle T130	9,00 €								
		Sarrasin	17,00 €								
		Engrain	19,00 €								
	2 kgs	Blé T65	4,60 €								
		Seigle T130	4,50 €								
		Sarrasin	7,00 €								
		Engrain	8,00 €								

Total par mois :

Total du contrat :

Paiement en 4 fois : ...€ ...€ ...€ ...€

Paiement directement au producteur à l'ordre de BONNEAU Louis-Marie.

Lieu de Distribution : MAISON DES ASSOCIATIONS, rue Paulin Enfert à GIEN

Ce document peut m'être retourné par courrier ou à la distribution pain accompagné du ou des règlements correspondants au total de l'engagement.

(Le contrat ne sera pas accepté sans le prépaiement.)

Produits issus de l'agriculture biologique.

Résiliation : la résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.

Engagements : le producteur déclare avoir reçu le paiement de présent contrat. Le producteur et le consommateur déclarent être à jour de leur cotisation à l'AMAPP.

SIGNATURES	
Producteur	Consom'acteur